

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2023 -**

L'an deux mille vingt-trois, le 12 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Marie-Anne DAVID a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 6 décembre 2023

Nombre de conseillers

en exercice : 42

présents : 38

votants : 42

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Alain THALINEAU
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Thérèse CORGNIET
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD
M. Xavier DOUAUD

Mme Martine CHABIRAND, absente, a donné pouvoir à M. Christophe LEGLAND
Mme Stéphanie LOIRET, absente, a donné pouvoir à M. Sébastien MICHAUD
M. Erwan PICCONE, absent, a donné pouvoir à M. Xavier DOUAUD
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON

CREANCES ETEINTES ET ADMISSIONS EN NON VALEUR – BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Service de Gestion Comptable de Pornic a informé Grand Lieu Communauté qu'il n'avait pas pu procéder au recouvrement de différentes recettes relevant :

- du Budget principal (12000) :
 - o Pour un montant de 4 406,61 € au titre de créances éteintes
- du Budget annexe Assainissement Collectif (15400)
 - o Pour un montant de 147,50 € au titre de créances éteintes
- du Budget annexe déchets ménagers et assimilés
 - au titre des créances éteintes pour un montant total de 3 091,93 €
 - au titre des admissions en non-valeurs pour un montant de 22 523,59 €

Ces créances relèvent de créances éteintes résultant d'une procédure de liquidation judiciaire ou clôture pour insuffisance d'actif, et d'admissions en non-valeurs.

Admissions en non valeurs :

L'admission en non-valeur des créances est décidée par l'assemblée délibérante de la collectivité sur demande du comptable, lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

L'admission en non-valeur prononcée par l'assemblée et la décharge prononcée par le juge des comptes ne mettent pas obstacles à l'exercice des poursuites. Le titre émis garde son caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible.

En cas de refus d'admettre en non-valeur, l'assemblée doit motiver sa décision et préciser au comptable les moyens de recouvrement qu'elle souhaite qu'il mette en œuvre ou apporter de nouveaux éléments.

Créances éteintes :

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond, mais dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement (*jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif dans le cadre d'une procédure collective ou de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire faisant suite à une procédure de surendettement*).

VU le Code Général des Collectivité Territoriales ;

Le Conseil communautaire, après avoir entendu le rapporteur en son exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **CONSTATE** le caractère irrécouvrable des créances présentées par le Service de Gestion Comptable de Pornic ;
- **PREND ACTE** des créances éteintes pour un montant total de 4 406,61 € pour le Budget principal (12000) :

Exercices	Produits	Montant
2017	Loyer atelier 3	856,11 €
2013 à 2016	Redevance spéciale ordures ménagères	3 550,50 €
BUDGET PRINCIPAL – TOTAL PRODUITS		4 406,61 €
IRRECOUVRABLES (CREANCES ETEINTES)		

- **PREND ACTE** des créances éteintes pour un montant total de 147,50 € pour le Budget annexe Assainissement Collectif (15400) :



Exercices	Produits	Montant
2017	Redevance assainissement	147,50 €
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - TOTAL PRODUITS IRRECOUVRABLES (CREANCES ETEINTES)		147,50 €

- **PREND ACTE** des créances éteintes pour un montant total de **3 091,93 €** pour le Budget annexe Déchets ménagers et assimilés (14900) :

Exercices	Produits	Montant
2021	Redevance incitative	130,46 €
2019 à 2022	Redevance incitative	1 372,42 €
2018 à 2023	Redevance incitative	950,25 €
2021 à 2023	Redevance incitative	638,80 €
BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS - TOTAL PRODUITS IRRECOUVRABLES (CREANCES ETEINTES)		3 091,93 €

- **ACCEPTTE** les admissions en non-valeurs pour un montant total de **22 523,59 €** pour le Budget annexe Déchets ménagers et assimilés (14900) :

Exercices	Produits	Montant
2017 à 2023	Redevance incitative	5 288,60 €
2017 à 2023	Redevance incitative	17 234,99 €
BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS - TOTAL PRODUITS IRRECOUVRABLES (ADMISSIONS EN NON-VALEURS)		22 523,59 €

Acte n° : DE229-C121223

Publié sur le site internet le : 14/12/23

Fait à La Chevrolière, le 12 décembre 2023
Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 13/12/2023
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2023 -**

L'an deux mille vingt-trois, le 12 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Marie-Anne DAVID a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 6 décembre 2023

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 38
	votants : 42

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Alain THALINEAU
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Thérèse CORGNIET
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BÉAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD
M. Xavier DOUAUD

Mme Martine CHABIRAND, absente, a donné pouvoir à M. Christophe LEGLAND
Mme Stéphanie LOIRET, absente, a donné pouvoir à M. Sébastien MICHAUD
M. Erwan PICCONE, absent, a donné pouvoir à M. Xavier DOUAUD
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON



BUDGET ANNEXE PARCS D'ACTIVITES – CLOTURE DU SERVICE « ZONE D'ACTIVITES DU BOIS FLEURI 1 A LA CHEVROLIERE »

Le Budget annexe Parcs d'Activités regroupe l'ensemble des différents parcs d'activités de Grand Lieu Communauté et que chaque parc d'activités est distingué dans le budget au moyen d'une comptabilité analytique.

L'ensemble des opérations d'aménagement et de vente des terrains de la Zone d'activités du Bois Fleuri 1 sur la Commune de La Chevrolière sont achevées au 01/11/2023.

Les dépenses et recettes réalisées sont arrêtées ainsi :

Zone d'activités du Bois Fleuri 1	
Déficit de fonctionnement	- 177 980,48 €

Le résultat est déficitaire de **177 980,48 €**. Il convient donc de couvrir ce déficit par le versement d'une subvention de fonctionnement de **177 980,48 €** par le Budget principal au profit du Budget annexe Parcs d'activités, puis de clôturer ce service.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE** la prise en charge du déficit de fonctionnement constaté au 01/11/2023 par le versement d'une subvention de fonctionnement du Budget Principal (12000) de **177 980,48 €** au profit du Budget annexe Parcs d'activités (17001).
- DECIDE** ensuite de clore le service « Zone d'activités du Bois Fleuri 1 » du budget annexe Parcs d'activités
- AUTORISE** le Président ou en cas d'absence un Vice-Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Acte n° : DE230-C121223

Publié sur le site internet le : 14/12/23

Fait à La Chevrolière, le 12 décembre 2023
Le Président,

Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 13/12/2023
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2023 -**

L'an deux mille vingt-trois, le 12 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Marie-Anne DAVID a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 6 décembre 2023

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 38
	votants : 42

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Alain THALINEAU
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Thérèse CORGNIET
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphane BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD
M. Xavier DOUAUD

Mme Martine CHABIRAND, absente, a donné pouvoir à M. Christophe LEGLAND
Mme Stéphanie LOIRET, absente, a donné pouvoir à M. Sébastien MICHAUD
M. Erwan PICCONE, absent, a donné pouvoir à M. Xavier DOUAUD
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON

BUDGET ANNEXE PARCS D'ACTIVITES – CLOTURE DU SERVICE « ZONE D'ACTIVITES DES FROMENTAUX 1 AU BIGNON »

Le Budget annexe Parcs d'Activités regroupe l'ensemble des différents parcs d'activités de Grand Lieu Communauté et que chaque parc d'activités est distingué dans le budget au moyen d'une comptabilité analytique.

L'ensemble des opérations d'aménagement et de vente des terrains de la Zone d'activités des Fromentaux 1 sur la Commune du Bignon sont achevées au 01/11/2023.

Les dépenses et recettes réalisées sont arrêtées ainsi :

Zone d'activités des Fromentaux 1	
Déficit de fonctionnement	- 178 329,02 €

Le résultat est déficitaire de 178 329,02 €. Il convient donc de couvrir ce déficit par le versement d'une subvention de fonctionnement de 178 329,02 € par le Budget principal au profit du Budget annexe Parcs d'activités, puis de clôturer ce service.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- 1. APPROUVE** la prise en charge du déficit de fonctionnement constaté au 01/11/2023 par le versement d'une subvention de fonctionnement du Budget Principal (12000) de 178 329,02 € au profit du Budget annexe Parcs d'activités (17001).
- 2. DECIDE** ensuite de clore le service « Zone d'activités des Fromentaux 1 » du budget annexe Parcs d'activités
- 3. AUTORISE** le Président ou en cas d'absence un Vice-Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Acte n° : DE231-C121223

Publié sur le site internet le : 14/12/23

Fait à La Chevrolière, le 12 décembre 2023
Le Président,

Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 13/12/2023
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2023 -**

L'an deux mille vingt-trois, le 12 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Marie-Anne DAVID a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 6 décembre 2023

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 38
	votants : 42

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Alain THALINEAU
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Thérèse CORGNIET
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD
M. Xavier DOUAUD

Mme Martine CHABIRAND, absente, a donné pouvoir à M. Christophe LEGLAND
Mme Stéphanie LOIRET, absente, a donné pouvoir à M. Sébastien MICHAUD
M. Erwan PICCONE, absent, a donné pouvoir à M. Xavier DOUAUD
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON

**BUDGET ANNEXE PARCS D'ACTIVITES – CLOTURE DU SERVICE « PARC D'ACTIVITES DE
TOURNEBRIDE 2 & 3 A LA CHEVROLIERE »**

Le Budget annexe Parcs d'Activités regroupe l'ensemble des différents parcs d'activités de Grand Lieu Communauté et que chaque parc d'activités est distingué dans le budget au moyen d'une comptabilité analytique.

L'ensemble des opérations d'aménagement et de vente des terrains du Parc d'activité de Tournebride 2 & 3 sur la Commune de La Chevrolière sont achevées au 01/11/2023.

Les dépenses et recettes réalisées sont arrêtées ainsi :

Parc d'activités de Tournebride 2 & 3	
Excédent de fonctionnement	348 396,40 €

Le résultat est excédentaire de **348 396,40 €**. Il convient donc de clôturer ce service, par un transfert du résultat vers le Budget principal.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. **DECIDE** de clore le service « Parc d'activités de Tournebride 2 & 3 » du budget annexe Parcs d'activités
2. **APPROUVE** le reversement de l'excédent de fonctionnement constaté au 01/11/2023 de **348 396,40 €** au profit budget principal.
3. **AUTORISE** le Président ou en cas d'absence un Vice-Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Acte n° : DE232-C121223

Publié sur le site internet le : 14/12/23

Fait à La Chevrolière, le 12 décembre 2023

Le Président,

Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann

Boblin

Date de signature : 13/12/2023

Qualité : Président de Grand Lieu

Communauté

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2023 -**

L'an deux mille vingt-trois, le 12 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Marie-Anne DAVID a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 6 décembre 2023

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 38
	votants : 42

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Alain THALINEAU
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Thérèse CORGNIET
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michellé PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD
M. Xavier DOUAUD

Mme Martine CHABIRAND, absente, a donné pouvoir à M. Christophe LEGLAND
Mme Stéphanie LOIRET, absente, a donné pouvoir à M. Sébastien MICHAUD
M. Erwan PICCONE, absent, a donné pouvoir à M. Xavier DOUAUD
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON

BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°2

Il convient d'opérer des ajustements en sections de Fonctionnement et d'Investissement du Budget principal de l'année 2023.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°DE063-C280323 en date du 28 mars 2023 approuvant le budget primitif 2023 du Budget principal ;

VU la délibération n° DE148-C040723 en date du 4 juillet 2023 approuvant la décision modificative n° 1 au budget 2023 du Budget principal ;

VU l'avis favorable de la Commission finances en date du 29 novembre 2023 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 5 décembre 2023 ;

Le Conseil communautaire, après avoir entendu le rapporteur en son exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la décision modificative n° 2 au Budget principal d'après le tableau annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE M. le Président** ou en cas d'absence d'un des Vice-Présidents à signer tous les documents en découlant.

Acte n° : DE233-C121223

Publié sur le site internet le : 14/12/23

Fait à La Chevrolière, le 12 décembre 2023.
Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 13/12/2023
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté



DECISION MODIFICATIVE N° 2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6068-022 : Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	1 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-617-020 : Etudes et recherches	0,00 €	38 850,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6231-022 : Annonces et insertions	0,00 €	1 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6234-6312 : Réceptions	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 100,00 €	41 450,00 €	0,00 €	0,00 €
D-657363-020 : Subventions de fonctionnement aux élus à caractère administratif	0,00 €	356 330,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65748-024 : Subv. de fonctionnement aux autres personnes du droit privé	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	1 500,00 €	356 330,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6815-020 : Dot. aux prov. pour risques et charges de fonctionnement	0,00 €	10 441,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions et dépréciations	0,00 €	10 441,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7358-01 : Autres fractions de TVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	57 221,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	57 221,00 €
R-75821-020 : Excédent des budgets annexes à caractère administratif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	348 400,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	348 400,00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 600,00 €	408 221,00 €	0,00 €	405 621,00 €
 INVESTISSEMENT				
D-1323-87 : Subv. non transf. Départements	0,00 €	9 025,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	9 025,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21828-40_-020 : MOYENS GENERAUX	0,00 €	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21828-46_-020 : BATIMENTS	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21848-46_-020 : BATIMENTS	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	28 000,00 €	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-46_-020 : BATIMENTS	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-238-31-87 : Itinéraires cyclables	9 025,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	9 025,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	37 025,00 €	37 025,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		405 621,00 €		405 621,00 €

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2023 -**

L'an deux mille vingt-trois, le 12 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Marie-Anne DAVID a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 6 décembre 2023

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 38
	votants : 42

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Alain THALINEAU
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Thérèse CORGNIET
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard CÔUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD
M. Xavier DOUAUD

Mme Martine CHABIRAND, absente, a donné pouvoir à M. Christophe LEGLAND
Mme Stéphanie LOIRET, absente, a donné pouvoir à M. Sébastien MICHAUD
M. Erwan PICCONE, absent, a donné pouvoir à M. Xavier DOUAUD
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – DECISION MODIFICATIVE N°1

Il convient d'opérer des ajustements en sections de Fonctionnement et d'Investissement du Budget annexe Assainissement collectif de l'année 2023.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°DE068-C280323 en date du 28 mars 2023 approuvant le budget primitif 2023 du Budget annexe Assainissement collectif ;

VU l'avis favorable de la Commission finances en date du 29 novembre 2023 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 5 décembre 2023 ;

Le Conseil communautaire, après avoir entendu le rapporteur en son exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 au Budget annexe Assainissement collectif d'après le tableau annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE M. le Président** ou en cas d'absence d'un des Vice-Présidents à signer tous les documents en découlant.

Acte n° : DE234-C121223

Publié sur le site internet le : 14/12/23

Fait à La Chevrolière, le 12 décembre 2023
Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 13/12/2023
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté



DECISION MODIFICATIVE N° 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6411-921 : Salaires, appointements, commissions de base	0,00 €	19 100,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	19 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022-921 : Dépenses imprévues (exploitation)	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (exploitation)	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6541-921 : Créances admises en non-valeur	4 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	4 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	19 100,00 €	19 100,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2023 -**

L'an deux mille vingt-trois, le 12 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Marie-Anne DAVID a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 6 décembre 2023

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 38
	votants : 42

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Alain THALINEAU
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Thérèse CORNIET
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIE
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphane BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD
M. Xavier DOUAUD

Mme Martine CHABIRAND, absente, a donné pouvoir à M. Christophe LEGLAND
Mme Stéphanie LOIRET, absente, a donné pouvoir à M. Sébastien MICHAUD
M. Erwan PICCONE, absent, a donné pouvoir à M. Xavier DOUAUD
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON

BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE – DECISION MODIFICATIVE N°1

Il convient d'opérer des ajustements en sections de Fonctionnement et d'Investissement du Budget annexe Office de tourisme communautaire de l'année 2023.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°DE065-C280323 en date du 28 mars 2023 approuvant le budget primitif 2023 du Budget annexe Office de tourisme communautaire ;

VU l'avis favorable de la Commission finances en date du 29 novembre 2023 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 5 décembre 2023 ;

Le Conseil communautaire, après avoir entendu le rapporteur en son exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 au Budget annexe Office de tourisme communautaire d'après le tableau annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE M. le Président** ou en cas d'absence d'un des Vice-Présidents à signer tous les documents en découlant.

Acte n° : DE235-C121223

Publié sur le site internet le : 14/12/23

Fait à La Chevrolière, le 12 décembre 2023
Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 13/12/2023
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté



DECISION MODIFICATIVE N° 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615228-633 : Entretien et réparations sur autres bâtiments	850,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6156-633 : Maintenance	360,00 €	1 210,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6184-633 : Versements à des organismes de formation	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6288-633 : Autres services extérieurs	370,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	4 580,00 €	4 210,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64111-633 : Personnel titulaire - Rémunération principale	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6817-633 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	2 630,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions et dépréciations	2 630,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	7 210,00 €	7 210,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2023 -**

L'an deux mille vingt-trois, le 12 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Marie-Anne DAVID a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 6 décembre 2023

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 38
	votants : 42

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Alain THALINEAU
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Thérèse CORGNIET
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD
M. Xavier DOUAUD

Mme Martine CHABIRAND, absente, a donné pouvoir à M. Christophe LEGLAND
Mme Stéphanie LOIRET, absente, a donné pouvoir à M. Sébastien MICHAUD
M. Erwan PICCONE, absent, a donné pouvoir à M. Xavier DOUAUD
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON

BUDGET ANNEXE PARCS D'ACTIVITES – DECISION MODIFICATIVE N°1

Il convient d'opérer des ajustements en sections de Fonctionnement et d'Investissement du Budget annexe Parcs d'activités de l'année 2023.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°DE066-C280323 en date du 28 mars 2023 approuvant le budget primitif 2023 du Budget annexe Parcs d'activités ;

VU l'avis favorable de la Commission finances en date du 29 novembre 2023 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 5 décembre 2023 ;

Le Conseil communautaire, après avoir entendu le rapporteur en son exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 au Budget annexe Parcs d'activités d'après le tableau annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE M. le Président** ou en cas d'absence d'un des Vice-Présidents à signer tous les documents en découlant.

Acte n° : DE236-C121223

Publié sur le site internet le : 14/12/23

Fait à La Chevrolière, le 12 décembre 2023
Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 13/12/2023
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté



DECISION MODIFICATIVE N° 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-605-60 : Achats de matériel, équipements et travaux	348 396,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	348 396,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65822-60 : Revers. excédent des BA à caractère administratif au BP	0,00 €	348 396,40 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	348 396,40 €	0,00 €	0,00 €
R-757363-60 : Établissements et services rattachés à caractère administratif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	348 396,40 €	348 396,40 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2023 -**

L'an deux mille vingt-trois, le 12 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Marie-Anne DAVID a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 6 décembre 2023

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 38
	votants : 42

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Alain THALINEAU
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Thérèse CORGNIET
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphane BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD
M. Xavier DOUAUD

Mme Martine CHABIRAND, absente, a donné pouvoir à M. Christophe LEGLAND
Mme Stéphanie LOIRET, absente, a donné pouvoir à M. Sébastien MICHAUD
M. Erwan PICCONE, absent, a donné pouvoir à M. Xavier DOUAUD
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON

BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES – DECISION MODIFICATIVE N°1

Il convient d'opérer des ajustements en sections de Fonctionnement et d'Investissement du Budget annexe Déchets ménagers et assimilés de l'année 2023.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°DE064-C280323 en date du 28 mars 2023 approuvant le budget primitif 2023 du Budget annexe Déchets ménagers et assimilés ;

VU l'avis favorable de la Commission finances en date du 29 novembre 2023 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 5 décembre 2023 ;

Le Conseil communautaire, après avoir entendu le rapporteur en son exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 au Budget annexe Déchets ménagers et assimilés d'après le tableau annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE M. le Président** ou en cas d'absence d'un des Vice-Présidents à signer tous les documents en découlant.

Acte n° : DE237-C121223

Publié sur le site internet le : 14/12/23

Fait à La Chevrolière, le 12 décembre 2023
Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 13/12/2023
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté



DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6135 : Locations mobilières	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6411 : Salaires, appointements, commissions de base	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	53 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	53 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6541 : Créances admises en non-valeur	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6542 : Créances étalées	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-658 : Charges diverses de la gestion courante	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	32 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6615 : Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	53 500,00 €	53 500,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	116 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2318 : Autres immobilisations corporelles	116 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	116 000,00 €	116 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	116 000,00 €	116 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2023 -**

L'an deux mille vingt-trois, le 12 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Marie-Anne DAVID a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 6 décembre 2023

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 38
	votants : 42

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Alain THALINEAU
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Thérèse CORGNIET
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD
M. Xavier DOUAUD

Mme Martine CHABIRAND, absente, a donné pouvoir à M. Christophe LEGLAND
Mme Stéphanie LOIRET, absente, a donné pouvoir à M. Sébastien MICHAUD
M. Erwan PICCONE, absent, a donné pouvoir à M. Xavier DOUAUD
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON

AUTORISATION POUR LE PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2024

Au budget 2023, des crédits ont été prévus pour des dépenses d'investissement. Certaines de ces dépenses seront engagées avant le 31 décembre 2023 et feront en conséquence l'objet de crédits à reporter sur l'exercice 2024. Par contre, d'autres dépenses ne seront engagées qu'au début de l'année 2024, avant le vote du budget primitif.

En application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire peut autoriser le Président et les Vice-présidents à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du Budget Primitif 2024, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent (2023).

Les crédits inscrits en investissement s'élevant à :

	Crédits inscrits en investissement au budget 2023	Montant pouvant être engagé avant le vote du budget 2024
Budget principal	9 903 009 €	2 475 752 €
Budget annexe Déchets Ménagers et assimilés	503 309 €	125 827 €
Budget annexe Equipements aquatiques	130 169 €	32 542 €
Budget annexe Office de tourisme	174 556 €	43 639 €
Budget annexe Assainissement collectif	5 134 777 €	1 283 694 €
Budget annexe SPANC	9 363 €	2 341 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE M. le Président ou en cas d'absence d'un des Vice-Présidents à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget 2024, dans la limite des opérations listées dans le tableau annexé à la présente délibération.

Acte n° : DE238-C121223

Publié sur le site internet le 14/12/23

Fait à La Chevrolière, le 12 décembre 2023
Le Président,

Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 13/12/2023
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2023 -**

L'an deux mille vingt-trois, le 12 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Marie-Anne DAVID a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 6 décembre 2023

Nombre de conseillers

en exercice : 42

présents : 38

votants : 42

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Alain THALINEAU
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Thérèse CORGNIET
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIE
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphane BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD
M. Xavier DOUAUD

Mme Martine CHABIRAND, absente, a donné pouvoir à M. Christophe LEGLAND
Mme Stéphanie LOIRET, absente, a donné pouvoir à M. Sébastien MICHAUD
M. Erwan PICCONE, absent, a donné pouvoir à M. Xavier DOUAUD
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON

S'LO

**VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'AVANCE POUR LE BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DE
TOURISME COMMUNAUTAIRE AVANT LE VOTE DU BUDGET 2024**

Par délibération du 15 novembre 2016, le Conseil communautaire a décidé la création, à compter du 1^{er} janvier 2017, d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion du Service Office de Tourisme Communautaire, et du budget annexe Office de Tourisme Communautaire.

Préalablement au vote du budget 2024 de l'Office de Tourisme et compte tenu de l'autonomie financière du budget précitée, afin de pouvoir payer les dépenses réalisées avant le vote du budget 2024 il est nécessaire de procéder au versement d'une subvention de fonctionnement du budget principal dès à présent.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Finances Publiques ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE**, préalablement au vote du budget, le versement d'une subvention à hauteur de 50 % du montant de la subvention versée à la section fonctionnement en 2023 (368 560 €), soit **184 280 €**.

Acte n° : DE239-C121223

Publié sur le site internet le : 14/12/23

Fait à La Chevrolière, le 12 décembre 2023
Le Président,

Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 13/12/2023
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2023 -**

L'an deux mille vingt-trois, le 12 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Marie-Anne DAVID a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 6 décembre 2023

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 38
	votants : 42

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Loïc PLANET
Mme Alexandra MONTAGNE
M. Alain THALINEAU
M. Jean-Yves MARNIER

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Thérèse CORGNIET
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
M. Sébastien MICHAUD
M. Xavier DOUAUD

Mme Martine CHABIRAND, absente, a donné pouvoir à M. Christophe LEGLAND
Mme Stéphanie LOIRET, absente, a donné pouvoir à M. Sébastien MICHAUD
M. Erwan PICCONE, absent, a donné pouvoir à M. Xavier DOUAUD
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Vincent YVON

AUTORISATION A SIGNER UN MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE STEP A LA CHEVROLIERE

Les effluents de la commune de La Chevrolière sont actuellement traités par une station d'épuration de type boues activées d'une capacité de 8 000 EH. Cette station, mise en service en 1981, présente une surcharge hydraulique en période hivernale conduisant à des déversements récurrents vers le milieu naturel. Outre ce problème de surcharge, les ouvrages existants sont vétustes et le site est régulièrement inondé en période de nappe haute.

Aussi, Grand Lieu Communauté souhaite engager des travaux de construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées sur une parcelle voisine au site actuel. Ces travaux visent à construire un nouvel ouvrage d'une capacité de 6 750 EH avec des capacités de traitement plus performantes.

Pour ce faire, une consultation via une procédure formalisée a été lancée pour retenir un bureau d'études avec une expertise technique en suivi de chantier de stations. A la date limite de remise des offres fixée au 20 octobre 2023 à 12h00 au plus tard. 2 offres toutes conformes ont été reçues.

Compte tenu de la nature de la mission, l'offre économiquement la plus avantageuse a été appréciée selon les critères pondérés suivants :

Prix des prestations	40/100
Valeur technique et méthodologique du candidat	60/100

Le montant estimé pour la réalisation de cette mission était de 281 500€ HT pour un montant global de travaux estimé à 3 580 000€ HT.

Après analyse des offres reçues et conformément aux critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité, la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 28 novembre 2023 a retenu comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse et a attribué l'offre du groupement d'entreprises SCE (mandataire) / Yann-Gaël Guittény Architecte (cotraitant), pour un montant de 121 720.02 € HT, comprenant :

- la rémunération provisoire de 107 400 € HT, à laquelle vient s'ajouter :
- les missions complémentaires (Loi sur l'eau) pour un montant forfaitaire de 4 825.00 € HT,
- les marchés complémentaires pour un montant estimatif de 2 515.02 € HT
- l'autorisation d'urbanisme pour un montant forfaitaire de 6 980 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

CONSIDERANT l'avis favorable rendu par la commission d'appel d'offre du 28 novembre 2023 ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2023 ;

Le Conseil communautaire, après avoir entendu le rapporteur en son exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DE PRENDRE ACTE** de la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 28 novembre 2023,
- **D'ATTRIBUER** le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une nouvelle station d'épuration à La Chevrolière au **groupement d'entreprises SCE (mandataire) / Yann-Gaël Guittény Architecte (cotraitant)**, pour un montant de 121 720.02 € HT, comprenant la rémunération provisoire de 107 400 € HT et les missions complémentaires : Loi sur l'eau pour

un montant forfaitaire de **4 825.00 € HT** ; marchés complémentaires pour un montant estimatif de **2 515.02 € HT** ; autorisation d'urbanisme pour un montant forfaitaire de **6 980 € HT**.

- **D'AUTORISER** le Président ou en cas d'absence d'un des Vice-Présidents à signer le marché ou toute pièce s'y rapportant

Fait à La Chevrolière, 12 décembre 2023
Le Président,

Acte n° : DE240-C121223

Publié sur le site internet le : 14/12/23

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 13/12/2023
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

